

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)**

**1. OBJET DU MARCHÉ** : Travaux d'aménagement d'un parking – Giratoire de la rue Marie Curie – Parc d'Activités Vendée Sud Loire (Boufféré)

**2. POUVOIR ADJUDICATEUR** : Terres de Montaigu – Communauté de communes Montaigu-Rocheservière - 35 avenue Villebois Mareuil - 85607 MONTAIGU Cedex – Tél : 02.51.46.45.45 - Fax : 02.51.46.45.40 - Représentant : M. Antoine CHEREAU, Président de la Communauté de communes. Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**3. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES** : Travaux.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :  
45112500-0 : Travaux de terrassement

**4. PROCEDURE DE PASSATION** : Procédure adaptée lancée en application des dispositions des articles 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 27 et 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**5. TYPE DE CONTRAT** : Il s'agit d'un marché à tranches, conformément aux dispositions de l'article 77 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Les prestations sont divisées en deux tranches :

- Tranche ferme : Parking 50 places (Est)
- Tranche optionnelle n°1 : Parking 14 places (Ouest)

**6. DUREE DU MARCHÉ** : L'exécution des travaux débutera pour chaque tranche, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux de la tranche considérée. Les délais d'exécution des travaux sont définis conformément au calendrier prévisionnel d'exécution. Chaque candidat doit réaliser et joindre à son dossier d'offre un planning détaillé, à barres et par phases, permettant de respecter ou optimiser le calendrier prévisionnel d'exécution.

**7. ALLOTISSEMENT** : La présente consultation ne fait pas l'objet de composition en plusieurs lots.

**8. MODALITES DE FINANCEMENT** : Fonds propres de la Communauté de communes. Paiement par mandat administratif sous 30 jours, à compter de la réception de la facture.

**9. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION** : A consulter et télécharger gratuitement sur le site [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) (Pouvoir adjudicateur : Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière, coordonnées ci-dessus).

**10. DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES** : Les offres devront parvenir **avant le vendredi 14 septembre 2018 à 12h00** en l'Hôtel de l'Intercommunalité **ou** sur le site [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr).

**11. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES** : Les conditions de participation, la liste des documents devant être remis par le candidat, ainsi que les critères et sous-critères d'attribution sont précisés dans le règlement de la consultation (RC).

**12. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES** : Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

**13. SERVICES OU LES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS** :

Renseignement(s) technique(s) : Bureau d'Etudes – Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière – Tél. : 02 51 46 45 45.

Renseignement(s) administratif(s) : M. Mathis BEILLEVAIRE – Service Commande publique – Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière – Tél. : 02 51 46 45 45.

**14. SERVICES HABILITES A DONNER DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DELAIS ET VOIES DE RECOURS** :  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES - 6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00

**15. INFORMATIONS DIVERSES** : Offre en français et en euro - Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément à l'article 58 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes :  
Chaque candidat pourra seulement proposer une offre "variante" en plus de son offre de base (une seule offre variante autorisée), en cohérence avec les caractéristiques décrites dans le cahier des clauses techniques particulières.  
Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les deux premiers candidats du classement des offres.

**16. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION** : Le mardi 31 juillet 2018.